

Pôle Viandes de la Ténarèze

Le Pôle viandes de la Ténarèze, à l'étude depuis quatre ans, avait pour objectif de doter le territoire d'un outil d'abattage multi-espèces, d'un atelier de découpe et d'un plateau de technique pour la formation. Cet outil aurait permis en outre d'aider à la structuration de la filière.

Ces derniers mois plusieurs réunions des acteurs de la filière viande et des décideurs publics ont eu lieu pour évoquer leurs besoins et l'avenir en matière d'abattage bovin, porcin, ovin et caprin.

Dans la perspective du départ de l'entreprise Bigard de l'abattoir d'Auch, la transformation et la modernisation de cette structure historique, à ce jour exclusivement bovine, en un outil multi-espèces via la réouverture des anciennes chaînes d'abattage porcines, était la solution privilégiée par les décideurs et acteurs de la filière, notamment, la Chambre d'agriculture du Gers.

Au regard de cette décision, la Communauté de communes de la Ténarèze va donc, sursoir à réaliser le projet de « Pôle Viande de la Ténarèze » qu'elle porte depuis 2019.

Pour rappel, l'objectif initial de ce projet était de proposer une offre complémentaire à l'abattoir industriel d'Auch et aux autres outils régionaux, en construisant un abattoir de proximité moderne, multi-espèces, couplé à une salle de découpe et à un plateau de formation. Il s'agissait donc de proposer un outil structurant et de qualité pour la filière élevage du bassin de vie.

Le projet de la Ténarèze a été longuement étudié et conçu par des experts du secteur avec entre autres un cabinet d'éthologie. Il repose sur un triptyque « bien-être humain », « bien-être animal » et « respect de l'environnement ». Cette approche innovante présentait un modèle financier viable, notamment grâce à une multiplicité de services et à la mutualisation de certaines activités.

Je ne peux qu'espérer que la rentabilité financière du futur projet d'Auch permette de construire un outil véritablement orienté vers le bien-être humain et animal, au service du territoire et respectueux de l'environnement.

Si les approches et les idéaux qui soutiennent les deux projets et leur construction diffèrent, il n'en reste pas moins qu'il ne serait pas pertinent, en l'état actuel des besoins de la filière, de faire coexister deux abattoirs multi-espèces sur le territoire Gersois. Par ailleurs, la concomitance des deux projets ferait peser un poids financier trop conséquent sur les différents financeurs.

Ce projet reste néanmoins suffisamment mûr pour pouvoir être déployé rapidement si le besoin émergeait de nouveau et que les décideurs, comme la Chambre d'agriculture, y apportaient leur soutien.

Condom, le 29 septembre 2023